

Désignation commerciale: Algizid-Fungizid Additiv

Situation: 09.02.2012

No d'article: F 5201

Version: 1/fr

Date d'impression: 09.02.2012

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

Désignation commerciale **Algizid-Fungizid Additiv**

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation 338  
Peinture selon la fiche technique no

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise Dold AG  
Hertistrasse 4  
CH-8304 Wallisellen  
Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48  
Fax: +41 / 44 / 877 48 62  
Courriel: info@dold.ch  
Internet: www.dold.ch

Service responsable Labor Dold +41 44 877 48 37

### Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Tox-Center Zurich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

## 2. Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la R43 N; R50/53  
Directive 67/548/CEE / 1272/2008/  
CE (tableau 3.2).classification selon l'ordonnance Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic  
(CE) N° 1272/2008 1; H410

### Éléments d'étiquetage

Symboles de danger

Xi



Xi: Irritant

N



N: Dangereux pour l'environnement

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette 2-Octyl-2H-isothiazol-3-on

Phrase(s) de risque

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité

S24: Éviter le contact avec la peau.

S37: Porter des gants appropriés.

### 3. Composition/informations sur les composants

#### Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
Zinkoxid	No. CAS: 1314-13-2 No.-CE: 215-222-5 No.-Index: 030-013-00-7	N; R50-53 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	2.5 - 10.0 pds %
Zinkpyrithion	No. CAS: 13463-41-7 No.-CE: 236-671-3	T; R23 Xn; R22 Xi; R38-41 N; R50	< 2.5 %
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on	No. CAS: 26530-20-1 No.-CE: 247-761-7 No.-Index: 613-112-00-5	T; R23/24 Xn; R22 C; R34 R43 N; R50-53 Acute Tox. 3 *; H331 Acute Tox. 3 *; H311 Acute Tox. 4 *; H302 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 2.5 pds %
Terbutryn (s-Triazin)	No. CAS: 886-50-0 No.-CE: 212-950-5	N; R50/53 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 2.5 %

### 4. Premiers secours

#### Description des premiers secours

##### Conseils généraux

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

##### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. N'employer ni solvants, ni diluants. Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

##### En cas de contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un médecin. Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

##### En cas d'ingestion

En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au calme. Ne pas provoquer de vomissement.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité jet d'eau de forte puissance

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

**Conseils aux pompiers**

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Autres indications sur la lutte contre les incendies Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.  
Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Veiller à la bonne aération des locaux. Ne pas inspirer les vapeurs. Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).  
Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

**7. Manipulation et stockage****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Précautions Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.  
Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des denrées alimentaires.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Indications concernant les stockages en commun Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Consignes d'entreposage Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette.  
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.  
Température de stockage conseillée : 25–35 °C  
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Zinc (oxyde de)

Autriche	<b>Domaine de validité</b>	MAK
	<b>Valeur à long terme / mg/m<sup>3</sup></b>	5 A
	<b>remarque</b>	Rauch
	<b>Source</b>	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte, 2007)

#### 2-octyl-2H-isothiazol-3-one

Allemagne	<b>remarque</b>	DFG, H, Y
	<b>Valeur Limite Plafond</b>	2(I)
	<b>Valeur / mg./m<sup>3</sup></b>	0,05 E
	<b>Date d'émission</b>	01/06
	<b>Source</b>	TRGS 900 (05/1/2010)

Autriche	<b>Domaine de validité</b>	MAK
	<b>Résorbtion de l'Épiderme / sensibilisateur</b>	H, S
	<b>Valeur à long terme / mg/m<sup>3</sup></b>	0,05 E
	<b>Valeur à court terme / mg/m<sup>3</sup></b>	0,05 E
	<b>Durée</b>	Mow
	<b>Source</b>	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte, 2007)

Suisse	<b>Résorbtion de l'Épiderme / sensibilisateur</b>	HS
	<b>Fréquence par équipe</b>	4x15
	<b>Valeur à long terme / mg/m<sup>3</sup></b>	0,05e
	<b>Valeur à court terme / mg/m<sup>3</sup></b>	0,1 e
	<b>Source</b>	Grenzwerte am Arbeitsplatz 2009 (SUVA)

### Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Matière appropriée:	PE (polyéthylène).
Matière non-appropriée:	L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.
Substance de référence:	Remplacer en cas d'usure! Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Substance de référence:	Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.
Protection des yeux	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de travail appropriés.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.
Mesures d'ordre technique	Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	Paste
Couleur	beige
Odeur	caractéristique
pH	
température:	20 °C
pH:	7-8
Point d'ébullition / °C	100 °C
Risque d'explosion.	non explosif.
Densité	1.09 g/cm <sup>3</sup>
Auto-inflammabilité	non

### **Autres informations**

Mélange avec de l'eau complètement miscible

## **10. Stabilité et réactivité**

### **Réactivité**

Décomposition thermique En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

### **Conditions à éviter**

Conditions à éviter forte chaleur.  
fort rayonnement UV

### **Matières incompatibles**

Matières à éviter Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact involontaire.

### **Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée)

## **11. Informations toxicologiques**

### **Informations sur les effets toxicologiques**

Irritation primaire cutanée Un contact prolongé ou répété avec la préparation peut engendrer des irritations des muqueuses et de la peau: rougeurs, boutons, inflammations cutanées. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles.

Irritation oculaire Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires.

Indications sur la résorption par la peau Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée.

**Indications complémentaires**

Expériences issues de la pratique

Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires. L'inhalation de gouttes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut engendrer des irritations des voies respiratoires. Avaler peut engendrer des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

Autres données (chapitre 11.)

Le produit n'a pas été vérifié. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

**12. Informations écologiques****Autres effets néfastes**

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

**13. Considérations relatives à l'élimination****Méthodes de traitement des déchets**

Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Code des déchets

Code des déchets produit: 080112

Nature du déchet

Couleur, peinture ou vernis

Emballages vides contaminés

Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire reconditionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110)

**14. Informations relatives au transport**

	Transport terrestre GGVS/ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien ICAO/ IATA
Classe	9	9	9
Groupe d'emballage	III	III	III
Description des marchandises	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	UMWELTGEFÄHRDENDER STOFF, FLÜSSIG, N.A.G.	
Proper shipping name		ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Sources de danger	oxyde de zinc	zinc oxide	zinc oxide
Étiquettes	9, U - Environmentally hazardous	9, U - Environmentally hazardous	9 - Autres marchandises dangereuses; U - Environmentally hazardous
No. de risque	90		
Catégorie	3		
Code de classement	M6		
Code de limitation du tunnel	E		
No ONU	3082	3082	3082
No EMS		F-A;S-F	

	Transport terrestre GGVS/ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien ICAO/ IATA
Catégorie d'encombrement		A	

**Indications complémentaires**

Autres données (chapitre 14.) Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

**15. Informations réglementaires****Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

VOC	
EU (g/l):	0
CH (g/kg):	0
Decopaint-Richtlinie	2004/42/IIA(a)30(2010)0
Limitation d'emploi.	Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA	3
Classification de risque selon le VbF	non applicable
Autres réglementations	3808.3090
remarque:	Zolltarifnummer oui
remarque:	RoHS-Konformität

**16. Autres informations**

Phrases R des composants	R22: Nocif en cas d'ingestion. R23: Toxique par inhalation. R23/24: Toxique par inhalation et par contact avec la peau. R34: Provoque des brûlures. R38: Irritant pour la peau. R41: Risque de lésions oculaires graves. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50: Très toxique pour les organismes aquatiques. R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases H des composants	H302: Nocif en cas d'ingestion. H311: Toxique par contact cutané. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H331: Toxique par inhalation. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Modification par rapport à la dernière version	Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d'importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.
Notes de traitement	Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

**Autres informations**

Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux .

**Restrictions conseillées**

Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.